



## ACTION 21: remplir l'engagement de la FAO



*L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a apporté une contribution remarquable à la mise en œuvre des chapitres d'Action 21 dont elle a été chargée au Sommet de Rio. Au cours des 10 dernières années, l'Organisation a adopté une approche interdisciplinaire et intégrée en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et le développement durable. En offrant une assistance technique, des avis de politique et une planification et un soutien en matière de formation, outre le renforcement des capacités dans ses Etats Membres, la FAO a aidé à placer la durabilité et l'environnement au cœur des problématiques des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Les progrès suivants ont été accomplis depuis 1992:*

### PLANIFICATION ET GESTION INTEGRÉES DES RESSOURCES EN TERRES (CHAPITRE 10)

La FAO a aidé à faire davantage prendre conscience du problème de la dégradation des terres causée par des facteurs tels que la déforestation, les changements d'utilisation des terres, les pratiques agricoles et le pâturage, la pression démographique et les lacunes institutionnelles. La FAO, en collaboration avec d'autres parties prenantes, aide les pays membres à lutter contre la dégradation des terres et la désertification, notamment en:

- ▶ appuyant les initiatives internationales et nationales sur l'évaluation des ressources en terres;
- ▶ mettant en œuvre l'Initiative sur la fertilité des sols, qui a aidé 20 pays de l'Afrique subsaharienne à améliorer la productivité de leurs sols grâce à une approche intégrée englobant cultures, sols et eau et gestion des substances nutritives;
- ▶ privilégiant l'agriculture de conservation pour atténuer la dégradation des terres et améliorer la productivité et la fixation du carbone;

▶ aidant à la conservation et à l'utilisation optimale des ressources hydriques aux niveaux de l'exploitation, des périmètres d'irrigation, des aires de drainage et des bassins versants.

En règle générale, la FAO offre des avis de politique et des conseils juridiques, en plus de l'assistance technique nécessaire pour l'aménagement durable des ressources en terres et en eau. Elle aide à garantir un statut d'occupation des terres sur les plans juridiques et sociaux, qui intéresse particulièrement les femmes et les populations pauvres.

### AMÉNAGEMENT DES FORÊTS (CHAPITRE 11)

Depuis le Sommet de Rio, les forêts sont perçues de plus en plus dans l'optique de leurs avantages multiples pour l'homme et l'environnement.

La FAO appuie l'aménagement durable de tous les types de forêts en:

- ▶ plaçant les communautés locales au centre des décisions concernant la forêt;
- ▶ encourageant des mécanismes participatifs grâce à son Programme Forêts, Arbres et Communautés;
- ▶ élaborant un Code modèle des pratiques d'exploitation forestière;

- ▶ appuyant les politiques et la planification forestières au niveau national grâce à un partenariat, le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux;
- ▶ facilitant la formulation et la mise en application de critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts;
- ▶ présidant le Partenariat de collaboration sur les forêts au service du Forum des Nations Unies sur les forêts et de ses Etats membres et de la création de réseaux avec une vaste gamme de parties prenantes, y compris des ONG et le secteur privé.

### MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES (CHAPITRE 13)

Au cours des 10 dernières années, la FAO a aidé à renforcer la sensibilisation sur l'importance des écosystèmes de montagne et les obstacles au développement que rencontrent les communautés montagnardes. De nombreux secteurs comprennent désormais l'importance de ces écosystèmes en tant que réservoirs d'eau douce de la planète et de diversité biologique, indicateurs de changement climatique et lieux de loisirs. On se penche aussi de plus en plus sur les problèmes de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de

*suite de la première page*

conflits armés qui sévissent dans les régions de montagne. Cette évolution constitue la base d'un engagement mondial grandissant en faveur de la protection des écosystèmes de montagne et l'amélioration de la qualité de la vie pour les communautés montagnardes. La FAO soutient la mise en valeur durable des montagnes en:

- ▶ servant d'organisme chef de file des Nations Unies pour l'Année internationale de la montagne 2002;
- ▶ mettant en œuvre un programme mondial de communications en 2002 et en appuyant plus de 60 comités nationaux multipartenaires s'attachant à l'organisation d'initiatives et à la mise au point de plans, de politiques et de lois stratégiques pour la mise en valeur durable des montagnes;
- ▶ élaborant des directives pour l'amélioration de l'aménagement des bassins versants, ainsi que des études de cas et des matériels pédagogiques sur la mise en valeur durable des montagnes;
- ▶ en appuyant des programmes et des projets propres à améliorer la sécurité alimentaire, les moyens d'existence, la gestion des forêts et l'aménagement des bassins versants dans les communautés de montagne.

## AUTRES SECTEURS D'ACTION 21

LA FAO est en outre un des partenaires principaux dans la mise en œuvre des chapitres d'Action 21 concernant la désertification et la sécheresse (Chapitre 12), la diversité biologique (Chapitre 15), les océans et les mers (Chapitre 17), l'eau douce (Chapitre 18) et les produits chimiques toxiques (Chapitre 19). La FAO participe activement à l'application des technologies de l'information et des communications et au suivi de l'environnement et l'évaluation des ressources. Des progrès ont été accomplis dans l'utilisation sans danger des produits chimiques et des pesticides, l'exploitation durable des ressources halieutiques, la sécurité sanitaire

## AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLES (ADRD) (CHAPITRE 14)

LA FAO mobilise le soutien et le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, facilitant et lançant des programmes d'accroissement de la production agricole, de la sécurité alimentaire et du développement rural dans une optique durable.

L'Organisation:

- ▶ accueille le Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après, à Rome du 10 au 13 juin 2002 pour passer en revue les progrès accomplis dans la réalisation du but poursuivi consistant à éliminer la faim dans le monde;
- ▶ aide les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) à accroître la production vivrière et à améliorer l'accès individuel à la nourriture grâce à son Programme spécial pour la sécurité alimentaire; à la mi-2002, le programme était opérationnel dans 68 pays, dont plus de la moitié en Afrique;
- ▶ facilite la participation des principaux groupes de la société civile à l'examen de la conception, de l'exécution et de l'évaluation des politiques et programmes orientés sur l'ADRD;
- ▶ encourage la lutte intégrée contre les ravageurs et sa diffusion par le biais des écoles de terrain pour agriculteurs;

- ▶ aide à intégrer les politiques et technologies énergétiques aux programmes de développement;
- ▶ fait valoir l'agriculture biologique comme moyen d'harmoniser la production vivrière et la conservation de l'environnement;
- ▶ favorise le développement rural et les moyens d'existence durables grâce à l'accès aux ressources et aux services, notamment la terre, le crédit et le renforcement des capacités;
- ▶ soutient le rôle des femmes dans l'agriculture et l'intégration des questions liées aux spécificités de chaque sexe dans les programmes de développement et les systèmes d'information;
- ▶ pilote les efforts mondiaux de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- ▶ aide les pays en développement à devenir des partenaires à part entière dans le système d'échanges international en leur dispensant une formation en matière de négociations commerciales;
- ▶ aide à intégrer les mesures de lutte contre le VIH/SIDA dans les programmes de développement.

des aliments, les systèmes d'appui aux décisions et l'assistance à trois conventions sur l'environnement, à savoir diversité biologique, désertification et sécheresse et changement climatique. Les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches constituent une part importante des biens de toute l'humanité et se rattachent au débat en cours du Sommet de Johannesburg sur la gouvernance en matière de développement durable. La FAO sert d'instance neutre et de dépositaire d'un certain nombre d'accords internationaux, de codes de conduite, d'engagements et de normes, et d'autres instruments relatifs à ces domaines.

## L'AVENIR

La FAO espère que le Sommet de Johannesburg se traduira par un élargissement de l'assistance financière et technique aux pays en développement, un engagement renouvelé des pays au développement durable et la participation des organisations de la société civile au processus de mise en œuvre. Le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, les chapitres d'Action 21 sur l'agriculture et le développement rural durables et d'autres chapitres dont la FAO est chargée servent de cadre à de nombreuses initiatives du Sommet de Johannesburg. La FAO espère vivement que le Sommet formule un programme de suivi mettant ces thèmes en lumière et fasse fond sur les succès remportés par des programmes de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans un souci de défense de l'environnement.

**CONTACTS** Pour des renseignements plus détaillés, se mettre en rapport avec:

Service de l'environnement et des ressources naturelles  
Département du développement durable  
Téléphone: (+39) 06 57055583  
Télécopie: (+39) 06 57053369  
changchui.he@fao.org

Sous-Division des rapports  
avec les médias  
Téléphone: (+39) 06 57053625  
Télécopie: (+39) 06 57053729  
media-relations@fao.org

Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italie  
[www.fao.org](http://www.fao.org)